

Frais de déplacement du personnel du Ministère et du cabinet

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : Avril à juin

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
<u>Personnel du Ministère</u>	80 640,38 \$
<u>Personnel de cabinet du ministre Martin Coiteux</u>	25 708,41 \$

Information complémentaire

— Les dépenses présentées concernant le cabinet du ministre Coiteux sont assumées à parts égales par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le Ministère de la Sécurité publique.